2010-1671
2012-02-23

(Étiquette du distributeur d'appâts)
GREEN WAY
APPÂT EN GEL POUR FOURMIS ET BLATTES

Insecticide

Prêt à utiliser ou rechange (facultatif)
Image d'une fourmi et d'une blatte (facultatif)

Sans dégât – Pas de fourmis
Utilisation à l'intérieur ou à l'extérieur

Formule melon miel

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE : Octaborate de disodium tétrahydrate 6,0 %

N^{o} D'HOMOLOGATION 30375 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : Seringue de 42 g

Innovative Pest Control Products
C. P. 880216
Boca Raton (FL)
33488-0216

David Latter
D.W. Latter and Associates
44, Tamarack Circle
Toronto (ON) M9P 3T9
416-614-6769

(Étiquette de l’emballage)
GREEN WAY
APPÂT EN GEL POUR FOURMIS ET BLATTES

Insecticide

Prêt à utiliser ou rechange (facultatif)
Image d’une fourmi, d’une blatte ou des deux (facultatif)

Sans dégât – Pas de fourmis
Utilisation à l’intérieur ou à l’extérieur

Formule melon miel

COMMERCIAL

LIRE L’ÉTIQUETTE AVANT L’UTILISATION
TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE : Octaborate de disodium tétrahydrate 6,0 %

N^{o} D’HOMOLOGATION 30375 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET :

Seringue de 42 g [1 à 6 seringues par boîte]

Innovative Pest Control Products
C. P. 880216
Boca Raton (FL)
33488-0216

David Latter
D.W. Latter and Associates
44, Tamarack Circle
Toronto (ON) M9P 3T9
416-614-6769

GREEN WAY
APPÂT EN GEL POUR FOURMIS ET BLATTES

GREEN WAY APPÂT EN GEL POUR FOURMIS ET BLATTES incorpore du bore (sous forme d'octaborate de disodium tétrahydrate) à un appât alimentaire spécial très appétissant pour les fourmis, les fourmis charpentières et les blattes. Les fourmis et les fourmis charpentières ramassent l'appât puis le ramènent au nid pour nourrir la colonie. Les blattes mangent l'appât immédiatement et meurent, mais elles ne partagent pas l'appât. Le bore agit lentement, et on devrait prévoir suffisamment d'appât pour assurer une alimentation continue pendant au moins 14 jours. Après avoir consommé l'appât, les fourmis et les fourmis charpentières retournent au nid puis nourrissent les portées et la reine, détruisant ainsi la colonie. Continuer de placer l'appât jusqu'à ce que l'on obtienne une suppression satisfaisante.

Ne pas utiliser de pulvérisateur, de nébulisateur ni d'aucun produit chimique ou nettoyant près des contenants d'appâts ou des endroits où ils ont été placés. Cela risquerait de contaminer l'appât, et les insectes cesseraient donc de s'en nourrir.

Pour supprimer les fourmis, les fourmis charpentières et les blattes, utiliser le produit à l'intérieur ou à l'extérieur près des habitations, appartements, condominiums, écoles, hôpitaux, restaurants, épiceries, usines de transformation des produits alimentaires, bateaux, paquebots de croisière, immeubles commerciaux ou institutionels, maisons de soins infirmiers, hôtels et entrepôts.

MODE D'EMPLOI :

GREEN WAY APPÂT EN GEL POUR FOURMIS ET BLATTES s'applique au moyen de la seringue. Sortir une seringue de l'emballage et injecter le gel dans les fentes et fissures autour des fenêtres et portes, à l'intérieur comme à l'extérieur. Utiliser le produit le long des plinthes, des vides de murs et tout autre espace serré où l'appât est protégé des éléments et inaccessible aux enfants et aux animaux de compagnie.

La seringue GREEN WAY APPÂT EN GEL POUR FOURMIS ET BLATTES peut aussi servir à injecter le gel dans des appareils qui permettent aux fourmis, aux fourmis charpentières et aux blattes d'entrer, mais qui cachent l'appât des humains, des animaux domestiques et des éléments. L'appât peut servir à remplir les distributeurs d'appât vendus avec l'appât ou les distributeurs d'appât pour fourmis, fourmis charpentières et blattes conçus pour l'ajout d'appât (c'est-à-dire Ant Café ou autre distributeur d'appât semblable). (facultatif)

(Illustration – facultatif)

GREEN WAY APPÂT EN GEL POUR FOURMIS ET BLATTES
À l'intérieur : Placer les distributeurs d'appât à une distance de 1,5 à 3,0 mètres les uns des autres là où les fourmis, les fourmis charpentières et les blattes sont nombreuses. Remplacer les distributeurs d'appât au besoin. Placer les distributeurs d'appât sous les armoires à aliments, éviers, cuisinières, réfrigérateurs, aires d'entreposage des aliments, greniers, garages, sous-sols, aires d'entreposage et garde-robes. Pour empêcher les fourmis, les fourmis charpentières et les blattes d'entrer dans l'habitation, placer le distributeur d'appât sur l'extérieur des appuis de fenêtre et dans les entrées de porte. Certains distributeurs d'appât sont conçus pour être fixés à un mur ou placés sur une surface plane. Lorsqu'on utilise un distributeur d'appât, se laver les mains à fond avant de le manipuler afin d'éliminer toute odeur qui pourrait repousser les fourmis, p. ex., tabac, ail, produits chimiques/nettoyants.

À l'extérieur : Placer les distributeurs d'appât près des endroits où les fourmis pénètrent dans les habitations. Pour obtenir les meilleurs résultats, créer de l'ombrage pour le distributeur d'appât ou les placer dans des endroits ombragés. [Chaque fois qu'il est possible, éviter de placer le distributeur d'appât dans un endroit en plein soleil.] (facultatif)

MISES EN GARDE : TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DOMESTIQUES. Éviter de contaminer l'eau, les produits alimentaires et les ustensiles. Se laver les mains après l'utilisation. Porter une chemise à manches longues et un pantalon long lors de l'utilisation.

PREMIERS SOINS :
EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

ÉLIMINATION :
1. Rincer à fond le contenant vide. Verser les rinçures sur la surface du sol autour des nids de fourmis.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant vide inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

****

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))